



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

La levée des restrictions de circulation aux frontières avec l'Espagne avancée de 24 heures

Pau, le 19/06/2020

La France a levé le 15 juin dernier les restrictions de circulation à ses frontières intérieures européennes (terrestres, aériennes et maritimes) visant à lutter contre la pandémie de COVID19, à l'exception de celles avec l'Espagne.

Dans un premier temps, les autorités espagnoles ont choisi par décret royal de maintenir jusqu'au dimanche 21 juin à minuit les restrictions de circulation à leurs frontières terrestres entraînant, par mesure de réciprocité, la fermeture de la frontière dans le sens France-Espagne jusqu'à cette date.

Toutefois, dans le cadre d'une coopération étroite avec les autorités françaises, l'Espagne a décidé de lever une journée plus tôt les restrictions de circulation dans le sens Espagne-France, soit dans la nuit du samedi 20 au dimanche 21 juin à minuit.

Toujours dans un souci de réciprocité, la partie française a décidé de s'aligner sur la décision espagnole. Les restrictions à la circulation seront donc levées dans le sens France-Espagne dans la nuit du samedi 20 au dimanche 21 juin à minuit aux 18 points de passage terrestres autorisés dans les Pyrénées-Atlantiques. Le contrôle opéré sera identique à celui pratiqué avant le 17 mars. À cette fin, le service des douanes sera particulièrement mobilisé dans les prochains jours.

En conséquence, le préfet des Pyrénées-Atlantiques en appelle à la prudence et au civisme de chacun, afin de maintenir la fluidité du trafic routier aux abords des points de passage qui seront réouverts ce dimanche.

Cabinet du préfet Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr | [@prefet64](https://twitter.com/prefet64)

1/1

2 rue du Maréchal Joffre
64 021 Pau Cédex